

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq le 17 octobre à 20 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de Saint-Hippolyte, salle du conseil, sous la présidence de Mr Boris LOICHOT, Maire.

La convocation a été adressée aux conseillers municipaux et affichée le 13 octobre 2025.

Nombre de membres en exercice : 12

Quorum : 7

Procédure de vote : en l'absence de précision, le vote est fait à main levée.

Membres Présents : Boris LOICHOT, Frédérique LEFRANCQ, Noël SAUNIER, Jérôme PANIER, Chantal FESSELET, Cédric ALBERT, Maud FAVELIER, Françoise SOCIE, Alain BUSSON, Julien MOUGIN, Sandrine PALAMOUR, Luc FLESCHE.

ORDRE DU JOUR

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du 26 septembre 2025
- Décisions du Maire :
 - N°07/2025 Renouvellement bail à ferme
 - N°08/2025 Renouvellement bail à ferme
- Location d'une salle à la Médiathèque pour des cours de yoga : fixation du tarif.
- Location de la salle des annexes pour la coordinatrice du projet de maison de santé pluriprofessionnelle : fixation du tarif.
- AMO maison de santé pluriprofessionnelle : demande de subvention
- Transformation du statut de la Poste
- Travaux de voirie à Vauchamps
- RPQS :
 - Service public de l'eau potable
 - Assainissement collectif
 - Assainissement non collectif
- Informations et questions diverses :
 - Plan hivernal

Secrétaire de séance :

Mr Cédric ALBERT a été nommé secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2025.

Par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

1-Décisions du Maire.

- N°07/2025 Renouvellement d'un bail agricole (parcelle située section E n°108 et 127 (partie) pour une durée de 9 ans, montant de la location 195.34 €.
- N°08/2025 Renouvellement d'un bail agricole (parcelle située section E n°79 et 127 (partie) pour une durée de 9 ans, montant de la location 83.95 €.

2-Délibération N°01/2025 Location d'une salle à la médiathèque pour des cours de yoga : fixation du tarif.

Vu la demande formulée par Mme Marie-Claire PRETRE sollicitant la mise à disposition d'une salle communale pour y organiser des cours de yoga,

Considérant qu'il convient de définir les conditions d'utilisation et de fixer le tarif de location applicable pour cette activité régulière,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Une salle communale à la médiathèque sera mise à disposition du professeur de yoga pour l'organisation de cours de yoga à compter du 06 novembre 2025 (les cours auront lieu tous les jeudis sauf vacances scolaires)

Le tarif de location est fixé à 5 € par séance, incluant l'accès à la salle et les charges (chauffage, eau, électricité).

Une convention d'occupation temporaire sera établie entre la commune et le locataire précisant les droits et obligations de chacune des parties.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de location.

Par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

3-Délibération N°02/2025 Location de la salle des annexes pour la coordinatrice du projet de maison de santé pluriprofessionnelle : fixation du tarif.

Considérant qu'il convient de définir les conditions d'utilisation et de fixer le tarif de location applicable,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

La salle communale des annexes sera mise à disposition de la coordinatrice du projet de maison de santé pluriprofessionnelle,

Le tarif de location est fixé à 150 € par mois, incluant l'accès à la salle, le bureau et les sanitaires.

Une convention d'occupation temporaire sera établie entre la commune et le locataire précisant les droits et obligations de chacune des parties.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de location.

Par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

4-Délibération N°03/2025 AMO maison de santé pluriprofessionnelle : demande de subvention.

Le conseil municipal a décidé de confier à la Société TOUT UN PROGRAMME, pour un montant de 43 340 € H.T soit 52 008 € T.T.C, la réalisation d'une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de l'élaboration du projet de construction d'une maison de santé pluriprofessionnelle.

Considérant que la commune souhaite solliciter les aides publiques pour la réalisation de cette étude, notamment auprès du Département du Doubs au titre de son programme Assistance à maîtrise d'ouvrage,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

D'arrêter le plan de financement prévisionnel suivant :

- Département : 16 000 €
- Fonds libres : 36 008 €

De prendre en charge le financement de la part résiduelle de cette étude après subventions effectives,

De réaliser cette étude dans un délai de 2 ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention,

De convier le Département aux réunions qui se tiendront dans le cadre de l'étude et de contacter ses services préalablement pour en fixer l'organisation,

D'informer le Département de la suite qui sera donnée à l'étude par délibération, ou courrier du Maire.

Annule et remplace la délibération N°09 du 26 septembre 2025.

Par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

5-Délibération N°04/2025 Transformation du statut de la Poste.

Afin de pallier aux problèmes que rencontre actuellement le Bureau de Poste de St Hippolyte (accueil, fermetures fréquentes....) il est proposé d'ouvrir au sein de l'Espace France Services une Agence Postale Intercommunale.

Le Maire présente au conseil municipal l'étude réalisée par la CCPM concernant le projet de services mutualisés :

-Actuellement le Bureau Postal et France Services sont gérés par la Poste.

Proposition de la CCPM : Projet de services mutualisés Agence postale intercommunale et France Services, tous deux gérés par la CCPM.

-Prestations et services offerts/Comparatif :

Prestations et services courriers : nous retrouvons les mêmes prestations que pour le bureau de Poste, quelques changements concernant les colis « chronoposte » ils seront prêts à envoyer et en ce qui concerne le courrier et colis (=accepté sauf valeurs déclarées).

Prestations financières : mêmes prestations hormis,

Retrait sur CCP ou livret d'épargne : 500 € par 7 jours et par compte en espèces

Versement ou virement CCP/Livret : 500 € par 7 jours et par compte en espèces

Conseiller financier : au Bureau Conseil le plus proche.

-Modalités :

Partenaire après délibération Municipale : CCPM pour une durée de 1 à 9 ans et jours et horaires d'ouverture au choix de la CCPM.

Prise en charge d'une partie des travaux immobiliers lors de la création si mutualisation de services.

Horaires d'ouverture : 25 h 00/semaine.

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
09h00-12h00	09h00-12h00 14h00-18h00	09h00-12h00	09h00-12h00 14h00-17h00	09h00-12h00 14h00-17h00

Recrutement de deux agents :

Un agent à 30h00/semaine pour 25h00 d'ouverture au public.

Un agent à 17h50/semaine pour 12h00 d'ouverture au public.

-Services proposés :

Agence Postale intercommunale selon les prescriptions de la Poste

France Services selon les critères et en lien avec le France Services de Maîche (services mutualisés)

Espace numérique : intervenant extérieur ou ReNum.

-Permanences pressenties (fréquence à définir) :

Mission locale, auto-école solidaire, CMS (en Mairie actuellement), Maison de l'Habitat du Doubs, Relais Petite Enfance (pour RDV administratifs), France Travail, Véolia, Service Urbanisme CCPM, ABF, Autres services CCPM (assainissement, économie...) conciliateur de justice.

-Compte prévisionnel d'exploitation annuel :

Recettes : 66 224 €

Aide Etat France Services 50 000 €

Soutien de la Poste : 16 224 €

Dépenses : 103 300 €

Loyers 16 700 €

Charges 21 600 €
Salaires 65 000 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
-Demande qu'une plage horaire d'ouverture de l'Agence Postale intercommunale soit prévue le samedi matin ou un samedi sur deux,
-Donne son accord sur le projet de services mutualisés (=création d'une Agence Intercommunale et France Services gérés par la CCPM).

Par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

6-Travaux de voirie à Vauchamps.

Noël SAUNIER informe le conseil municipal qu'une assistance technique a été demandée dans le cadre de la réhabilitation de voirie communale Cité de Vauchamps.

Cette assistance a pour but de définir le projet de réfection de la structure, du drainage et d'évaluer financièrement les travaux dans le cadre d'un avant-projet sommaire préalable à la rédaction d'un dossier de consultation des entreprises.

Un devis d'assistance technique a été signé avec CR CONSEILS. Le montant de la prestation s'élève à 1500.00 € T.T.C

7-Délibération N°05/2025 RPQS service public de l'eau potable.

Le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2024 :

Il présente les résultats sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Maïche (CCPM), le service est géré par Véolia dans le cadre d'une délégation de service public (DSP 2023-2028).

Principaux points :

- Population desservie : 18 792 habitants (8 804 abonnés) 42 communes.
- Réseaux : 450 km de canalisations.
- 8 804 abonnés au 31/12/2024. Consommation moyenne/abonné = 128 m3.
- Volume vendu : 1 116 237 m3. Volume prélevé : 1 382 119 m3
- Rendement du réseau 81.6 %
- Qualité : conformité microbiologique 100 %, physico-chimique 95,9 %.
- Prix de l'eau (facture type 120 m³) : 2,91 €/m³
- Travaux engagés :
 - Réhabilitation du poste de pompage de Liebvillers
 - Interconnexion AEP de St Hippolyte depuis Montandon
 - Montant des investissements 2024 : 1 288 496.00 € H.T.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2024.

Par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

8-Délibération N°06/2025 RPQS assainissement collectif.

Le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2024 :

Il présente les résultats sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Maïche (CCPM), le service est géré en régie directe par la CCPM.

Principaux points :

- Population desservie : 6 416 abonnés.
- Volumes traités : 639 858 m³ d'eaux usées.
- Réseaux : 243,7 km de canalisations. 43 stations de relevage.
- Stations d'épuration : 14 sites gérés.
- Gestion des boues : 22 042 m³ (363 m³ pour St Hippolyte) envoyées en centre de compostage.
- Conformité : la majorité des stations sont conformes quelques non-conformités subsistent (Montécheroux, Goumois, Les Bréseux ..).
- Tarifs 2024 : Facture type (120 m³/an) : 3,18 €/m³

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif 2024.

Par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

9-Délibération N°07/2025 RPQS assainissement non collectif.

Le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'exercice 2024 :

Il présente les résultats sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Maïche (CCPM), le service public d'assainissement non collectif (SPANC) est géré en régie intercommunale par la CCPM. Il couvre 42 communes et gère 2 173 installations au 31/12/2024.

Principaux points :

- Contrôles réalisés en 2024 :

36 dossiers instruits (11 % projets neufs, 89 % réhabilitations).

27 chantiers vérifiés, dont 7 non conformes.

214 visites de bon fonctionnement et 23 contrôles liés à des ventes immobilières.

- Taux de conformité du parc ANC : 71 % (identique à 2023).
- Répartition : 1 536 installations conformes / 637 non conformes.
- Redevance 2024 : Conception 127 €, exécution 140 €, diagnostic initial 110 €
Visite de bon fonctionnement 120 à 306 €, transaction immobilière 200 € à 389 €, contre-visite 70 €.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif 2024.

Par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

10- Informations et questions diverses.

Plan hivernal :

le Maire présente au conseil municipal

-le plan de la tournée du secteur de Saint-Hippolyte (travaux effectués par les employés communaux, le Département et l'entreprise FANTINI).

-le plan de la tournée avec la lame sur motoculteur (secteurs par priorité des axes piétons).

-le plan de la tournée faite avec le microtracteur.

Camping :

Le Maire présente au conseil municipal les chiffres clés du camping (de la reprise à 2025).

La fréquentation du camping de St Hippolyte est en augmentation (+ 34 %) :

L'année 2022 compte 5700 nuitées.

L'année 2025 compte 9800 nuitées.

La répartition des nuitées par nationalité (au total 32 nationalités) :

La France 4580 nuitées

L'Allemagne 2401 nuitées

Les pays-Bas 1266 nuitées

La suisse 924 nuitées

La Belgique 328 nuitées

Autre 260 nuitées

UK 69 nuitées

Les Recettes HT (2022) 62 750 €

Les Recettes HT (2025) 128 085 €

Le Maire fait remarquer que la commune n'aurait jamais atteint un tel résultat, les gestionnaires du camping investissent chaque année (la taille des arbres du camping est prévue pour un montant de 7 000 €).

Départ de Mme Frédérique LEFRANCQ à 22 h 09.

Restitution :

Le Maire présente au conseil municipal les résultats du questionnaire concernant l'aménagement touristique rive droite.

252 personnes ont répondu à ce questionnaire (51 % de femmes, 46% d'hommes)

On constate une forte participation des jeunes liée au partenariat avec le collège, une sous-représentation des plus âgés, peut-être liée au format du questionnaire.

1/3 des effectifs ayant répondu au questionnaire travaillent à Saint-Hippolyte. La moitié des 26/59 ans réside à Saint-Hippolyte depuis moins de 15 ans.

Quels aménagements ?

L'aménagement semble être destiné à tous, favorisant la détente, la promenade, le pique-nique, les activités sportives et jeux pour enfants.

Usage souhaité :

Un lieu d'échange intergénérationnel avec des activités pédagogiques (biodiversité, environnement...), des animations festives, et récréatives (pour les 0-5ans).

Le mode de déplacement pour y venir serait à priori la marche puis le vélo suivi enfin par la voiture.

Le moment pour y venir serait d'abord le weekend puis la fin d'après-midi avant la soirée et hors temps scolaire.

Les équipements : poubelles, mobilier pour s'asseoir, espaces dédiés au jeu, tables de pique-nique, fontaine à eau potable, aménagements pour stationner et attacher vélos et trottinettes, espace de rencontre avec des bancs.

Les matériaux privilégiés : bois (88%) et le végétal 92%), les 2/3 des enquêtés refusent le béton et le bitume. Préférence pour des aménagements naturels, colorés pour les plus jeunes.

Aire de jeux au confluent :

Activités souhaitées : se balader, se rencontrer, garder la forme.

Le choix de plusieurs modules à thèmes (la nature, l'aventure, et l'eau) est préféré à 57 %. Les chiens sont tolérés sous conditions (laisse, propreté, espaces dédiés).

Projet de city stade :

Utile pour 85% des répondants. Souhait d'un espace inclusif et intergénérationnel,

avec bancs, poubelles, éclairage, supports vélos, terrains annexes :

1-pétanque,

2-ping-pong,

3-agrès de sports intergénérationnel,

4-basket.

Lieu :

1-proche du stade

2-au square ou proche du camping/stade

3-refaire l'existant

4-le champs de Foire.

Les craintes exprimées :

5 motifs de craintes l'emportent avec 70% : Incivilités, dégradations, déchets, manque d'entretien ou de surveillance.

Etape suivante :

Poursuite des études CCPM (2024 puis 2025-2026)

Collaboration avec le conseil municipal, la commission tourisme CCPM et les habitants (80 personnes ont laissé leurs coordonnées pour la suite).

Compétence scolaire :

Validation du pacte fiscal et financier par le conseil communautaire (avec deux abstentions : Montécheroux et Chamesol) le 16 octobre 2025.

Le retour de la compétence école sera effectif le 1^{er} janvier 2026.

Tour Maison Prélôt : projet d'une nouvelle salle, les travaux seront effectués par les employés communaux.

Demande du Comité des Fêtes (Marché de Noël) : il souhaite une participation de la commune pour l'installation d'un manège.

Sinistre Charquemont (secteur Burillons)

Le Maire présente au conseil municipal le sinistre ainsi que les interventions effectuées par la CCPM en 2025 sur le secteur de Charquemont.

Le 02 mai 2025, un effondrement a eu lieu suite à des inondations. A la suite du sinistre la CCPM est intervenue à plusieurs reprise : étude hydraulique, procédure judiciaire engagée par les habitants, forages, etc...

Des travaux ont été réalisés, le site a été sécurisé :

-Elaboration d'un protocole d'intervention permettant de dégager la perte à une profondeur estimée entre -15m et -20m

-Dévoiement des réseaux

-Mise en place de palplanches pour sécuriser l'habitation

- Décapage et découverte de la perte Karstique
- Busage provisoire
- Orientation des réseaux d'eaux pluviales au droit de la perte
- Remblaiement partiel provisoire
- Sécurisation des usagers pour permettre d'accéder à nouveau au-devant de l'habitation

Le coût total des travaux s'élève à 220 000 €.

Guide SENIOR

Le Maire informe le conseil municipal que la part de la mortalité des seniors croît depuis 2019, les accidents des 65 ans et plus ont des conséquences plus graves et souvent mortelles.

Le Maire présente au conseil municipal le Guide SENIOR (=établi par l'Etat) :

Ce guide contient des informations et des conseils pour sensibiliser les seniors sur les risques routiers et les aider à continuer à conduire en toute sécurité.

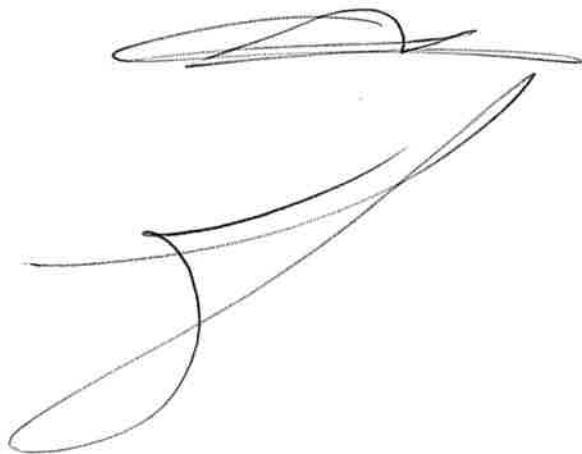
Pour toute informations complémentaires, rendez-vous sur le site de la Maison de Sécurité Routière du Doubs.

<http://www.msr25.doubs.developpement-durable.gouv.fr>

Le Maire lève la séance à 23 H 06.

Signature du Maire et du Secrétaire de Séance.

C. ALBERT

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. ALBERT', written below the printed name.